



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 juin 2026 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2026 06 15-03- ACTION SOCIALE – Subvention 2026 au
Centre communal d'action sociale de Vaugneray

Nombre de conseillers	Date de la convocation : 08/06/2026
En exercice : 33	
Présents : 27	Affichage de la convocation : 09/06/2026
Pouvoirs : 6	
Votants : 33	Affichage du compte rendu : 18/06/2026
Présents : MALOSSE Daniel ; DEROZARD Olivier ; DUMORTIER Béatrice ; DUPLAT Gérard ; LANSON - PEYRE DE FABREGUES Anne ; BOUKACEM Safi ; ARNAUD Sandrine ; BARCET Sylvain ; DURAND Aline ; GILLET Stéphane ; COQUARD Henri ; CHAREYRE Yolande ; CHARVOLIN Danielle ; JULLIEN Daniel ; NEMOZ Jean-Pierre ; FERNI Fatima ; RAZY Sylvie ; CARRET Audrey ; GILLET Rémi ; VERICEL Emmanuel ; PERRET Pierre ; MICHON Thomas ; JULLIEN Anne ; GRANDGEORGE Michel ; RAMBAUD Gerbert ; BUFQUIN Bernard ; FAUCHEUR Virginie.	
Absents ayant remis pouvoir :	
Mme Anne DELISLE BUILLES donne pouvoir à Mme Aline DURAND Mme Martine MASPER donne pouvoir à M Michel GRANDGEORGE Mme Isabelle JOLY ROSSATO donne pouvoir à Mme Béatrice DUMORTIER M Alexis OGEARD donne pouvoir à M Daniel MALOSSE Mme Cyrielle ARTHUS- BERTRAND donne pouvoir à M Gerbert RAMBAUD Mme Céline CASCHERA donne pouvoir à M Safi BOUKACEM	
Absents ou excusés :	

Monsieur Sylvain BARCET est élu Secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le CCAS est un établissement public communal qui met en œuvre l'action sociale communale.

A ce titre le CCAS gère différents services et établissements en vue de répondre aux besoins de la population notamment en faveur des personnes âgées et des personnes et familles en difficultés.

Pour poursuivre les actions du CCAS et les développer, la commune apporte un concours financier.

Au titre de l'année 2026, une subvention d'un montant de 60 000 € a été sollicitée.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L. 2122-21,

Vu l'avis de la commission finances,
Vu le vote du budget 2026

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :
33 suffrages exprimés :
33 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés

AUTORISE Monsieur le maire à verser une subvention de 60 000 € au CCAS.

PRÉCISE que les crédits sont inscrits au chapitre 65 du budget principal 2026.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le

23.06.26

et de la publication en mairie le

23.06.26

Le Secrétaire,
Sylvain BARCET



Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations

Le Maire,
Daniel MALOSSE

